

SODIFRANCE
S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.000.000 €uros
Siège : Parc d'Activités "La Bretèche"
Avenue Saint Vincent
35760 SAINT GREGOIRE
383 139 102 RCS RENNES

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT PAR SODIFRANCE DE SES
PROPRES ACTIONS
(ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 22 JUIN 2010)**

1. Date de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant autorisé le programme

Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2010.

2. Nombre de titres détenus directement et indirectement

Au 28 juin 2010, la société ne détient, directement ou indirectement, aucune action propre.

3. Répartition par objectifs des titres détenus

Sans objet.

4. Objectif du présent programme de rachat

Les objectifs du présent programme de rachat sont :

- assurer la liquidité ou animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI,
- conserver lesdites actions et procéder à des échanges ou remises de titres en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (dans la limite de 5% du capital);
- céder des actions aux salariés de la société ou de son groupe dans le cadre d'un ou plusieurs plans d'épargne entreprise créés dans lesdites sociétés dans les conditions et selon les modalités prévues par les articles L.3332-1 et suivants du Code du Travail,
- annuler ultérieurement des actions acquises par réduction du capital de la société.

5. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres, prix maximum d'achat

La présente opération concerne les actions ordinaires SODIFRANCE cotées sur Eurolist d'Euronext Paris – Code valeur FR0000072563.

Le pourcentage de rachat maximum autorisé par l'Assemblée Générale Mixte est de 10 % du nombre total des actions composant le capital social. Ce rachat concerne en réalité 204 202 actions compte tenu du flottant.

Le prix maximum d'achat autorisé est de 5,30 €uros par action.

6. Durée du programme de rachat

La durée de ce programme de rachat d'actions est de dix-huit mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2010.

7. Opération du précédent programme de rachat du 29 mai 2009 au 22 juin 2010

Situation au 22 juin 2010

- . Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte : 0
- . Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0
- . Nombre de titres détenus en portefeuille : 0
- . Valeur comptable du portefeuille au 22 juin 2010 : 0 €uros
- . Valeur de marché du portefeuille au 22 juin 2010 : 0 €uros

	Flux bruts cumulés pour la période du 29 mai 2009 au 22 juin 2010		Positions ouvertes au 22 juin 2010			
	Achat	Vente	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	0	0	Options d'achat achetées	Achat à terme	Options d'achat vendues	Vente à terme
Echéance maximale moyenne		
Cours moyen de la transaction en €uros	-	-				
Prix d'exercice moyen
Montants en €uros	-	-				

La société n'a pas utilisé de produits dérivés.